

**4<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mercredi, le 10 juin 2020 à 19 h 00**  
**Par Visioconférence**

**PRÉSENCES:**

M. Pierre Pelletier	Président
M. Walter Ouellet	Trésorier
M. Arnaud Desbiens	Secrétaire
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur
M. Bernard Drouin	Administrateur
M <sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M <sup>me</sup> Carolle Dussault	Administratrice
M <sup>me</sup> Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery

**ABSENCES :**

M <sup>me</sup> Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Exceptionnellement, la réunion est tenue à huis clos en vue de respecter les mesures sanitaires liées au COVID-19.

## **1 Ouverture de l'assemblée**

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00. M. Gagnon-Pelletier a expliqué aux membres le fonctionnement de la plateforme ZOOM avant le début de la réunion.

## **2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Ajout des points *Suivi des résolutions, Dérogations mineures, Densification et Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA), Stationnement du Centre de glace*, au point 6.

### **RÉSOLUTION 20-04-01**

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Guy Villeneuve, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

## **3 Adoption du procès-verbal du 11 mars 2020**

### **RÉSOLUTION 20-04-02**

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Guy Villeneuve, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 11 mars 2020 tel que déposé.

## **4 Période d'information par les membres du conseil municipal**

M<sup>me</sup> Émilie Villeneuve fait le point sur les derniers événements.

Elle a été nommée dans le contexte COVID sur une cellule de crise qui porte sur la relance économique. Le plan d'action sera annoncé dans les prochaines semaines. Par ailleurs, la Ville a été en consultation publique, en ligne, sur la Vision de l'habitation et sur la Vision de l'agriculture urbaine. Elle signale que c'est le conseil de quartier de Saint-Louis qui participe le plus aux consultations et elle en est très fière. Il y a eu deux consultations à ce jour sur la Vision de l'habitation et il reste une séance grand public le 16 juin prochain. La date limite pour le dépôt des mémoires est le 30 juin.

Le 8 juin dernier, il y a eu consultation sur le projet de modifications règlementaires concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Et le 9 juin, il y a eu une séance d'information en ligne sur le Sentier des Grands-Domains-de-Sillery. La [présentation](#) faite à cette occasion est disponible sur le site de participation citoyenne de la Ville de Québec.

Un permis *Alcool et BBQ* a été octroyé à un des parcs du quartier de Saint-Louis, soit le parc Roland-Beaudin. M. Drouin s'interroge sur le fait que ce ne soit pas permis dans tous les parcs. M<sup>me</sup> Villeneuve mentionne que la Ville reçoit déjà des plaintes concernant le bruit dans certains parcs et qu'elle ne souhaitait pas ajouter à cet inconfort en étendant la permission à tous les parcs. Il est toutefois possible de faire une demande auprès de la Ville pour faire ajouter d'autres parcs

à la liste des parcs autorisés. Aucun affichage n'est prévu dans les parcs où alcool et BBQ ne sont pas autorisés.

M<sup>me</sup> Dussault s'étonne qu'on ait autorisé le parc Roland-Beaudin parce qu'il n'est pas des plus propices. M<sup>me</sup> Villeneuve mentionne que c'est la proximité du marché public qui a été considéré.

Concernant la vente des églises dans le quartier, les préoccupations demeurent la préservation de la canopée et le caractère communautaire des activités à proximité des églises. M<sup>me</sup> Villeneuve réitère qu'elle est d'accord pour une préservation de la canopée et une bonification du caractère communautaire. M. Pelletier considère que le cas de l'Église Saint-Louis-de-France serait une excellente opportunité de faire une consultation auprès des résidents sur le devenir collectif du site.

M. Pelletier remercie M<sup>me</sup> Villeneuve qui quitte la réunion.

## **5 Fonctionnement en contexte de crise sanitaire**

M. Gagnon-Pelletier mentionne que les conseils de quartier doivent tenir au moins cinq assemblées par année. Il n'y a pas actuellement de demandes prioritaires dans le quartier qui nécessiteraient d'obtenir l'opinion du conseil de quartier. Si le besoin se fait sentir toutefois, le conseil pourrait tenir d'autres assemblées en utilisant les moyens que la Ville met à leur disposition. On ne sait pas encore s'il sera possible pour les administrateurs, à compter de septembre prochain, de se réunir dans un même lieu pour tenir leurs assemblées. Cela dépendra des mesures sanitaires alors en vigueur.

Le règlement sur les conseils de quartier a été modifié de façon à prolonger les mandats des membres jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en octobre prochain. M. Ouellet s'interroge sur le fait que le Registraire des entreprises n'a pas fait parvenir l'avis de mise à jour de la déclaration annuelle qu'il transmet généralement en avril-mai. M. Gagnon-Pelletier s'informe à ce sujet.

## **6 Suivi des dossiers**

### **➤ Suivi des résolutions**

M. Gagnon-Pelletier n'a pas de nouvelles informations concernant les résolutions en cours. M. Ouellet a toutefois des informations concernant le Centre de glaces sur lequel il reviendra plus loin.

### **➤ Sécurisation des rues pour les piétons**

M<sup>me</sup> Aubin-Horth a fait parvenir aux membres du conseil des exemples de sécurisation des rues. Elle remarque que la Ville fait beaucoup pour les rues commerciales, mais beaucoup moins pour les rues résidentielles. Elle signale qu'il est possible de faire fermer des rues pendant les fins de semaine comme cela se fait pendant la fête des voisins. Elle souhaiterait savoir l'intérêt du conseil de quartier à cet égard. M. Gagnon-Pelletier mentionne que les conseils de quartier seront consultés prochainement sur les rues partagées.

On discute plus particulièrement de la rue d'Argenteuil dans le quartier de Saint-Louis.

En résumé, pour le moment, le conseil ne prendra pas de position particulière, mais participera avec attention aux consultations de la Ville à l'égard de l'utilisation des rues.

➤ **Politique de participation publique**

Un projet d'avis du conseil de quartier de Saint-Louis concernant la Politique de participation publique a été transmis le 8 mai aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

M. Villeneuve est d'avis que des commentaires devraient être ajoutés notamment sur les exclusions prévues à l'article 8 et les délais trop courts prévus aux articles 9 et 10, mais il souhaiterait le faire par écrit dans les prochains jours auprès des rédacteurs du mémoire sinon déposer lui-même un mémoire auprès de la Ville. S'ensuit une discussion sur la façon dont les remarques, suggestions et recommandations devraient être formulées. Bien que des mémoires soient actuellement déposés auprès de la Ville, aucune date butoir n'a encore été avancée. M. Pelletier demande si les membres du conseil sont prêts à adopter le projet d'avis tel que déposé. Les membres sont prêts et M<sup>me</sup> Aubin-Horth demande le vote.

**Résolution 20-04-03**

**Concernant l'adoption du projet d'avis du quartier de Saint-Louis sur la Politique de participation publique de la Ville de Québec**

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DUMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST RÉSOLU À MAJORITÉ d'adopter le projet d'avis du quartier de Saint-Louis sur la Politique de participation publique de la Ville de Québec.

Résultats du vote : 3 personnes sont en faveur de l'adoption de l'avis, aucune personne n'est contre et 3 personnes s'abstiennent. Le président se prononce en faveur de l'adoption du projet d'avis.

➤ **Pôle d'échanges réseau structurant de transport collectif**

Mme Aubin-Horth, M. Drouin, M. Ouellet et M. Pelletier ont assisté à une présentation par la Ville du pôle d'échanges du réseau structurant de transport en commun projeté sur le boulevard Laurier. Le pôle d'échanges sera situé sur les stationnements actuels de l'Industrielle Alliance, derrière le Canadian Tire. Pour ne pas interrompre le flot de circulation sur le boulevard Laurier, les véhicules en direction ouest passeront sous un pont d'étagement. Ce pont donnera accès au pôle par le tramway et par les autobus de la STLévis en direction est.

Le tramway va passer en surface sur le terrain de l'École secondaire De Rochebelle longé par une piste cyclable. La piste proposée traversera le Bois de Rochebelle. Aucun service ne sera offert dans le pôle sauf pour l'achat de

titres de transport. L'absence de salle de bains a été particulièrement remarquée. Aucun accès pour les automobiles ou taxis pour cueillir ou déposer des usagers n'est prévu, à l'exception du transport adapté. Aucun renseignement n'a été donné concernant les mesures qui seront prises pour sécuriser la traversée par les piétons et cyclistes des six voies des boulevards Laurier et Hochelaga. Les deux terrains de soccer de l'École secondaire De Rochebelle devront être déplacés à proximité ou même en empiétant peut-être sur le Boisé de Rochebelle.

Le Conseil trouve le pôle d'échanges de Sainte-Foy minimaliste comparativement à un objectif de rendre celui-ci attrayant et attractif pour les usagers. L'absence d'explications concernant les mesures devant assurer la sécurité des piétons et cyclistes, et l'accès par ceux-ci au pôle d'échanges est déplorée. Le Conseil constate la volonté de la Ville de ne pas tenir compte de sa demande de protection du boisé de Rochebelle.

M. Drouin estime que le conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour émettre une opinion maintenant. Il propose de nommer un nouveau représentant au comité de bon voisinage en remplacement de M<sup>me</sup> Blanchet qui a démissionné. Ayant été identifiée à cet effet, M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth se désiste parce qu'elle estime que la Ville n'accorde pas aux citoyens/citoyennes toute l'écoute qu'ils/elles seraient en droit de s'attendre de sa part.

M. Jean-Guy Villeneuve accepte d'être représentant au comité de bon voisinage en remplacement de M<sup>me</sup> Blanchet qui avait été désignée par la résolution 19-07-03 (11 septembre 2019). Aucune nouvelle résolution n'est prise à cet effet.

➤ **Déroghations mineures**

M. Villeneuve revient sur le sujet des dérogations mineures, sur les critères qui les justifient, sur le calcul des délais et sur le manque d'informations ayant trait aux dérogations soumises à l'attention des citoyens et du conseil de quartier. N'ayant pas obtenu plus d'explications sur les façons de faire dont il a été question lors de l'assemblée du 11 mars dernier, il souhaiterait faire des représentations auprès des représentants de la Ville, notamment auprès de l'assistante-greffière de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, M<sup>me</sup> Noémi Valsan-Bélanger. Il reçoit l'aval du conseil de quartier à cet effet.

➤ **Densification et Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Le 8 juin dernier, la Ville a tenu une séance d'information en ligne, sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de certains bâtiments d'habitation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, R.V.Q. 2818 (2020)*.

La modification vise à faire en sorte que les bâtiments de 8 logements et moins soient soumis au PIIA et non pas seulement les bâtiments de 3

logements et moins comme c'est le cas actuellement. Les autres modifications concernent le niveau du sol, les dimensions des cours arrière et latérales, les aires de stationnement, et l'harmonisation des bâtiments.

Une quarantaine de personnes ont participé. Celles qui se sont exprimées se sont dites favorables aux modifications. La [présentation](#) est disponible sur le site de la Ville.

➤ **Stationnement du Centre de glace**

M. Ouellet a fait parvenir aux membres le plan du stationnement du Centre de glaces qui a été demandé à la Ville en vertu de la Loi d'accès. Le plan prévoit 620 cases de stationnement et la plantation de 166 arbres, 2 115 arbustes et 1 700 vivaces.

Le stationnement serait à la disposition des clients du marché public et des usagers du centre sportif, du centre de glaces et de la gare d'autobus interurbains ainsi que des locations sur une base mensuelle.

D'après ce plan et les prévisions entourant le pôle d'échanges de Sainte-Foy, le Boisé de Rochebelle sera indéniablement affecté par l'implantation de la piste cyclable. M. Ouellet rappelle que le conseil attendait une réponse écrite de la Ville concernant la protection du Boisé de Rochebelle (résolution 20-02-03). M. Gagnon-Pelletier va faire un suivi sur le sujet.

## 7 Divers

➤ **Prochaine rencontre**

Aucun membre ne juge nécessaire de tenir une rencontre en juillet ou en août.

➤ **Correspondance**

Aucun point à traiter.

➤ **Secrétariat**

M. Desbiens souhaite avoir l'enregistrement sonore de la présente réunion.

➤ **Trésorerie**

M. Ouellet mentionne que le solde du compte au 31 mai 2020 est de 1 164,76\$.

### **RÉSOLUTION 20-04-04**

#### **Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 10 juin 2020**

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 100 \$ à M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2020.

## 8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre Pelletier lève l'assemblée à 21 h 45. La prochaine assemblée aura lieu le 9 septembre 2020.

*M. Pierre Pelletier*

---

Président

*M. Arnaud Desbiens*

---

Secrétaire